



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI
Service des activités commerciales sur le domaine public
Bureau des marchés de quartier

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Commerçants abonnés et commerçants volants

COMMERÇANTS ABONNÉS

Les documents à fournir sont identiques pour toute demande ou renouvellement d'abonnement.

Pièces obligatoires pour l'ensemble des commerçants abonnés

- ✓ Extrait d'immatriculation au RCS, datant de moins de 3 mois
- ✓ Pièce d'identité ou titre de séjour, en cours de validité
- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ Photo récente
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, de l'année en cours
- ✓ Chèque bancaire ou postal du montant d'un mois de droits de place

Pièces complémentaires selon la situation personnelle

- ✓ Pour les commerçants ne résidant pas à Paris, la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale
- ✓ Pour les commerçants n'ayant pas de domicile fixe, l'attestation de rattachement de domicile
- ✓ Pour les commerçants hébergés
 - Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de l'hébergeant

Pièces complémentaires selon votre situation professionnelle

- ✓ Pour les producteurs
 - Attestation délivrée par le service départemental agricole, ou le maire du lieu où sont situés les terrains exploités, mentionnant leurs superficies et certifiant la qualité de producteur
 - Attestation d'affiliation à une Caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou toute autre pièce justificative équivalente
- ✓ Pour les produits biologiques, le certificat de conformité biologique, délivré par un organisme certificateur agréé, au nom du commerçant
- ✓ Pour le « Fabriqué à Paris », le justificatif de labellisation délivré par la Ville de Paris.
- ✓ Pour les commerçants labélisés, le justificatif de labellisation en cours de validité, délivré par un organisme reconnu
- ✓ Pour le circuit de proximité
 - Pour les producteurs en vente directe, l'attestation d'affiliation à la Mutualité sociale agricole
 - Pour les groupements de producteurs, les statuts de l'organisme collectif
 - En cas de recours à un intermédiaire ou à un grossiste, les éléments permettant d'assurer la traçabilité de l'origine des produits
- ✓ Pour les commerçants exerçant sur plusieurs marchés le même jour, les documents attestant du statut de salarié des personnes chargées de tenir les différents emplacements

COMMERÇANTS VOLANTS

Les documents à fournir sont identiques pour toute demande ou renouvellement d'abonnement.

Pièces obligatoires pour l'ensemble des commerçants abonnés

- ✓ Extrait d'immatriculation au RCS, datant de moins de 3 mois
- ✓ Pièce d'identité ou titre de séjour, en cours de validité
- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ Photo récente
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, de l'année en cours

Pièces complémentaires selon la situation personnelle

- ✓ Pour les commerçants ne résidant pas à Paris, la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale
- ✓ Pour les commerçants n'ayant pas de domicile fixe, l'attestation de rattachement de domicile
- ✓ Pour les commerçants hébergés
 - Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de l'hébergeant

Pièces complémentaires selon votre situation professionnelle

- ✓ Pour les articles de brocante (marché Aligre), l'attestation de Revente d'Objets Mobiliers (ROM)
- ✓ Pour les produits biologiques, le certificat de conformité biologique, délivré par un organisme certificateur agréé, au nom du commerçant
- ✓ Pour les artisans, l'attestation d'affiliation au répertoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), datant de moins de trois mois
- ✓ Pour les traiteurs, l'attestation de formation hygiène délivrée par la chambre des métiers et de l'artisanat
- ✓ Pour la vente de métaux précieux, l'attestation de l'administration des douanes justifiant de la conformité des matériaux vendus